

13 SEP. 2021

ARRIVÉE

A.D. n° 2021- 1648

***Centre d'action médico sociale précoce***  
**Arrêté portant désignation**

*Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7,  
Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,  
Considérant que le président du Conseil départemental dispose de la faculté de désigner les membres du Conseil départemental qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi à participer à leurs travaux,

*Arrête*

**Article 1er** Est désignée pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne *au sein du Centre d'action médico sociale précoce,*

Mme SINOPOLI Nadine, conseillère départementale du Conseil départemental,

*La suppléance sera assurée par Mme BOURDONCLE Catherine, Vice-présidente.*

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

**Article 3** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Fait à Montauban,  
Le 10 SEP. 2021  
Le Président,



Michel WEILL